

Questions orales

M. le Président: A l'ordre!

M. Clark (Yellowhead): Mauvais acteur!

M. le Président: A l'ordre! Une question supplémentaire.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, est-ce que le ministre est en train de dire aux Canadiens que dans l'esprit du gouvernement la Loi de l'impôt sur le revenu autorise des arrangements en secret permettant de refiler à un petit groupe de Canadiens un milliard de ces dollars qui sont si rares en ce moment d'après le ministre, sans que le public canadien puisse y jeter un regard?

M. de Jong: Vous avez fait exactement la même chose. Qu'y a-t-il de changé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que j'ai dit c'est que le député, auteur connu et avocat fiscaliste dans une vie antérieure . . .

M. Hnatyshyn: Et candidat à l'investiture.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . c'est qu'il sait et que son chef sait qu'en matière fiscale la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada ne permet pas de donner en public des renseignements précis concernant une société ou une personne donnée. S'il veut présenter à un comité parlementaire une question de portée générale ou un élément donné de la Loi de l'impôt sur le revenu au sujet desquels il aimerait avoir mon opinion, je n'hésiterai pas à me présenter devant ce comité et à y examiner les conséquences du passage en question de la Loi de l'impôt. Mais dans un sens général seulement.

* * *

LES BANQUES

LA COMMISSION D'ENQUÊTE—L'EXAMEN DE LA FAÇON DONT
LES MINISTRES ONT EXERCÉ LEURS FONCTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je poserai ma question au vice-premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de demander au juge Estey d'examiner la façon dont les ministres ont exercé leurs fonctions relativement au renflouage de la Banque Commerciale du Canada et à l'effondrement de la Norbanque?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question hier et le député . . .

M. Broadbent: Vous ne l'avez pas fait.

M. Nielsen: Oui, je l'ai fait.

M. Broadbent: Vous n'avez pas répondu à cette question hier.

M. Nielsen: Le député devrait aussi respecter le commentaire 359 de Beauchesne.

Je répète que j'ai répondu hier à cette question en disant qu'il serait tout à fait déplacé de commenter ou de délimiter le mandat qui était joint au communiqué et qui y était décrit de façon relativement détaillée. Pourquoi le député n'a-t-il pas la patience de laisser le juge Estey mener son enquête à sa façon au lieu de demander au gouvernement de définir le cadre de son travail? Le juge Estey a déjà le mandat le plus vaste possible.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait aussi bien et peut-être même mieux que tout autre député à la Chambre que le cadre dans lequel le juge Estey effectuera son travail est celui que choisira le gouvernement. Si le gouvernement veut que le juge Estey examine la question de la responsabilité ministérielle, il aurait dû le préciser dans le mandat. Voilà ce que je veux dire au vice-premier ministre.

M. Hnatyshyn: Avez-vous une question à poser?

LE MANDAT DE LA COMMISSION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, lors de sa conférence de presse, vendredi, le premier ministre a dit que l'enquête devait porter sur toutes les personnes en cause et que celles-ci devaient être tenues comptables de leurs gestes. Si c'est ce que le premier ministre voulait, pourquoi le mandat de la commission ne mentionne-t-il pas de façon précise la question de la responsabilité ministérielle? Le gouvernement veut-il se tirer de ce fiasco d'un milliard de dollars en donnant un mandat insuffisamment précis au juge qui fera enquête?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai le texte du mandat.

M. Broadbent: Moi aussi.

M. Nielsen: Dans ce cas, je gaspillerais le temps de la Chambre si je le lisais maintenant.

M. Broadbent: Mais non, allez-y!

M. Nielsen: Ce mandat donne essentiellement un chèque en blanc au juge Estey pour mener l'enquête la plus vaste possible sur toutes les circonstances qui entourent cette affaire. Qu'y a-t-il de mieux qu'un chèque en blanc? Deux peut-être? Je l'ignore. Nous avons tant fait tout pour que le mandat de la commission soit aussi vaste que possible.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le problème d'un chèque en blanc, c'est qu'il peut être dressé au montant de zéro ou de un milliard de dollars. Ce peut être n'importe quoi. Le gouvernement sait très bien s'y prendre pour gaspiller un milliard de dollars. Les députés de ce côté-ci de la Chambre le savent parfaitement.